

2022 > 2025

LE SIGEIF SE MOBILISE POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE



Financé par



Le Sigeif et l'Ademe Île-de-France ont signé mi-février 2022, **le premier contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération d'Île-de-France (CD EnRR)**. Ce contrat permet au Sigeif d'accompagner ses collectivités adhérentes et de mobiliser des subventions via le dispositif « Fonds Chaleur ».

OBJECTIF

Accompagner **jusqu'à février 2025** les porteurs de projets du territoire du Sigeif dans le développement de la chaleur renouvelable.

LE SIGEIF VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE

Lors d'une rénovation, d'une construction ou d'un simple changement de chaudière, si vous souhaitez chauffer un bâtiment grâce aux énergies renouvelables, le Sigeif :

- Vous accompagne techniquement et financièrement à chaque phase du projet.
- Vous conseille en apportant une expertise gratuite et indépendante pour faciliter la concrétisation de vos projets.

OBJECTIFS FIXÉS PAR CE CONTRAT



2,5 millions d'euros d'aides du « Fonds Chaleur » délégués par l'Ademe au Sigeif.



Une vingtaine d'installations à réaliser.



4 GWh EnR de production, soit 400 équivalents-logements.

Quelles sont les filières éligibles ?

- La récupération de chaleur fatale (data center, eaux usées ...).
- La production de chaleur à partir de pompes à chaleur géothermiques.
- La production d'eau chaude sanitaire grâce au solaire thermique.
- La production de chaleur à partir de la biomasse.
- La création de réseaux de chaleur associés.

Qui est éligible ?

L'ensemble des acteurs publics du territoire du Sigeif. Sont aussi concernés les acteurs privés : les bailleurs sociaux, les établissements de santé, les entreprises industrielles et commerciales, les copropriétés...

Quels financements ?

Un financement **en phase d'étude et en phase de travaux** :

- Jusqu'à 70 % du montant de l'étude de faisabilité.
- Des aides forfaitaires pour les travaux en fonction des filières et des MWh produits.

LA CHALEUR RENOUVELABLE, UNE FILIÈRE MULTI-BÉNÉFICES



- La chaleur pèse pour environ 50 % de la consommation d'énergie de notre pays et seulement 20 % sont issus de la chaleur renouvelable.
- Le bois, le solaire et la géothermie sont des ressources locales et renouvelables qui peuvent se substituer aux énergies fossiles utilisées habituellement (gaz, fioul...).
- Les potentiels importants de l'Île-de-France laissent envisager une forte augmentation de la part renouvelable de la chaleur. Les bénéfices économiques et environnementaux avérés de ces énergies améliorent l'attractivité du territoire et contribuent à une meilleure maîtrise de la facture énergétique.

PASSEZ AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES EN SUIVANT LA DÉMARCHÉ **ENR CHOIX DE L'ADEME***



LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Elle valorise la chaleur perdue issue de différents process (industriels ou non) et acheminée via un réseau de chaleur vers les consommateurs.



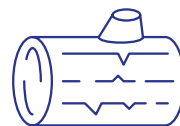
LA GÉOTHERMIE

Utilise la chaleur du sous-sol, elle permet de chauffer des locaux.



LE SOLAIRE THERMIQUE

Des capteurs solaires sont utilisés pour produire de l'eau chaude sanitaire.



LE BOIS

Sous forme de granulés ou de bois déchiqueté, il est utilisé dans une chaudière automatique pour produire de la chaleur.

Retrouvez la démarche sur www.enrchoix.idf.ademe.fr/

QUELQUES PROJETS

Chauffage par géothermie sur sondes pour un groupe scolaire	Installation solaire thermique pour la production d'eau chaude sur une cuisine centrale	Chaudière au bois pour un gymnase
PUISSANCE DE LA PAC	SURFACE CAPTEURS	PUISSANCE CHAUDIÈRE
75 kW	55 m ²	66 kW
TAUX DE COUVERTURE PRÉVISIONNEL DES CONSOMMATIONS	TAUX DE COUVERTURE PRÉVISIONNEL DES CONSOMMATIONS ECS	TAUX DE COUVERTURE PRÉVISIONNEL DES CONSOMMATIONS
68 %	50 %	80 %
INVESTISSEMENT		
265 630 €	41 580 €	58 560 €
FINANCEMENT FONDS CHALEUR		
145 803 € <i>(soit 55 % de l'investissement)</i>	26 000 € <i>(soit 60 % de l'investissement)</i>	32 160 € <i>(soit 55 % de l'investissement)</i>

**PLUSIEURS PROJETS
SONT DÉJÀ IDENTIFIÉS**
Faites-nous connaître
les vôtres !

Pour bénéficier d'un
accompagnement :
Valentine Goetschy
valentine.goetschy@sigeif.fr
01 70 69 01 20 - 06 29 17 09 43

LE SIGEIF, PREMIER ACTEUR PUBLIC DE L'ÉNERGIE EN ÎLE-DE-FRANCE

Acteur de la transition énergétique, le Sigeif met en œuvre des politiques diversifiées au service de ses 189 collectivités adhérentes (5,6 millions d'habitants) : de l'organisation de la distribution d'énergie à l'achat groupé de gaz, en passant par la production locale d'énergies renouvelables, le développement des mobilités propres sur le territoire francilien et le conseil en matière d'efficacité énergétique.



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr



YouTube